Votre interlocuteur
M. Tony Prévost
Made in Finance
+33674405137
madeinfinance@gmail.com

DER
Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

©Wizio 2026 DER établi le 24/11/2026

DOCUMENT
D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Dans le cadre de notre activité de conseil en constitution, organisation et gestion de patrimoine, nous sommes soumis à diverses règlementations correspondant aux différents statuts que nous exerçons. Le présent document, élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller, est établi en vue de vous présenter le cadre règlementaire dans lequel nous allons travailler et résume toutes les informations légales que nous devons vous présenter dès notre entrée en relation.

Nous vous présentons ici les informations règlementaires et les informations complémentaires préconisées par **LA COMPAGNIE CIF**, association professionnelle agréée par l'**AMF**, ainsi que par **LA CNCEF**, association agrées par l'**ACPR**, dont nous sommes adhérents.

Ce document d'entrée en relation est un complément règlementaire à notre plaquette commerciale. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel règlementé et contrôlé, vous devez donc garder en tête l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

M. PRÉVOST Tony
Made in Finance
10 RUE PASTEUR
85150 LES ACHARDS

Téléphone : **+33674405137**
Email : **madeinfinance@gmail.com**

INFORMATIONS

L'Entreprise:

Nom ou dénomination sociale : **Made in Finance**

Adresse professionnelle ou siège social : **10 rue Pasteur - 85150 - Les Achards**

SIREN: **951 493 956**

NAF/APE : **6622Z**

©Wizio 2026 DER établi le 24/11/2026

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Dans l'exercice de notre activité de CIF, selon la nature de la prestation souhaitée, nous sommes susceptibles de fournir des conseils en investissement de manière indépendante :

Le conseil en investissement indépendant consiste à évaluer un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché qui sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs ou à leurs fournisseurs pour garantir que les objectifs d'investissement de nos clients puissent être atteints de manière appropriée, et ne doivent pas se limiter aux instruments financiers émis ou fournis par des entités ayant des liens étroits avec eux-mêmes ou d'autres entités avec lesquelles ils ont des relations juridiques ou économiques telles que des relations contractuelles si étroites qu'elles présentent le risque de nuire à l'indépendance du conseil fourni. Toute rétrocession de commissions perçues sera restituée à notre client. Ce conseil est exclusivement rémunéré sous forme d'honoraires.

La nature du conseil ainsi que les contours de la rémunération vous seront communiqués de manière plus précise au sein de la lettre de mission qui sera soumise à votre validation.

L'autorité de contrôle pour l'activité CIF est l'**AMF**, Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse, 75 082 PARIS Cedex 02.

N° ORIAS : N°23003721

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la Compagnie des CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : **MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD**
Numéro de police : **N°150257827**

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS	1 500 000€	1 500 000€

ASSURANCE

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation **23003721**

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie **courtier** et type **A** d'intermédiaire : **Totalement indépendant**

A : Totalement indépendant. Il peut travailler avec toutes les compagnies du marché, ce qui lui permet de comparer librement les produits et de conseiller ses clients sans aucune restriction.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: https://acpr.banque-france.fr/fr

N° ORIAS : N°23003721

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : **MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD**
Numéro de police : **N° 150257827**

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
INTERMEDIAIRE D'ASSURANCES	2 000 000€	2 500 000€

©Wizio 2026 DER établi le 24/11/2026

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Pour l'activité CIF et IAS :

MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT
Centre d'Affaires Stéphanois - Immeuble l'Horizon
Esplanade de France - 3 rue J. Constant Milleret
42000 SAINT-ETIENNE
https://www.medconsodev.eu/

En second lieu, spécialement pour l'activité de CIF :

Le Médiateur de l'AMF (instruments financiers et services d'investissements) :
Autorité des Marchés Financiers
17, Place de la Bourse
75 082 Paris Cedex 02
http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html

En cas d'échec de la médiation, vous aurez la possibilité en dernier recours de saisir le tribunal relevant de la juridiction compétente qui pourra statuer sur tout litige.

©Wizio 2026 DER établi le 24/11/2026

RÉMUNÉRATION

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :
Selon grille tarifaire en vigueur.

Option 1 : Dans le cas d'un conseil CIF dit indépendant, la rémunération du conseiller lui sera versée par le client et dans le cas où le conseiller reçoit une quelconque rémunération de quelques fournisseurs qu'il soit d'instruments financier, il s'engage à reverser celle-ci aussi rapidement que possible au client.
Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseiller s'engage à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser aussi rapidement que possible. Ainsi dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché. Ces instruments sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs et ne se limitent pas à ceux avec lesquels le conseiller entretient des relations étroites prenant la forme tous liens capitalistiques, économiques ou contractuels pouvant remettre en cause l'indépendance du conseil fourni.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

©Wizio 2026 DER établi le 24/11/2026

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : ***10 rue Pasteur - 85150 - Les Achards***
Par mail : madeinfinance@gmail.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Dans le cadre de ses prestations, notre cabinet est amenée à traiter des données personnelles du client, nécessaires à l'exécution de la relation contractuelle et, le cas échéant, pour satisfaire à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données qu'au regard des finalités convenues avec le client, à préserver leur sécurité et leur intégrité, et à ne les communiquer qu'aux tiers strictement nécessaires à l'exécution des prestations ou en vertu d'une obligation légale.

Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée d'une période de cinq (5) ans à compter de sa cessation, conformément aux obligations légales applicables (notamment celles de l'AMF et de l'ACPR). Certaines données peuvent être conservées au-delà, jusqu'à dix (10) ans, lorsque la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme l'exige.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de ses données, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles. Lorsque le traitement repose sur son consentement, celui-ci peut être retiré à tout moment.Pour exercer ses droits, le client peut adresser une demande sur support durable (courrier ou email) à l'attention du responsable de traitement du cabinet. En cas de difficulté, le client peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

Made in Finance recourt à des outils d'intelligence artificielle pour des tâches de préparation : recherche documentaire, rédaction de premiers projets, synthèse de dossiers. Ces outils n'interviennent jamais seuls. Toute analyse et toute recommandation qui vous sont adressées sont établies et validées par votre conseiller, qui en demeure seul responsable. Aucune décision vous concernant n'est prise sur le seul fondement d'un traitement automatisé. Vos données sont anonymisées avant tout recours à un outil tiers.

©Wizio 2026 DER établi le 24/11/2026

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller

Fait à :
Date :
Signature :

©Wizio 2026 DER établi le 24/11/2026

MENTIONS LÉGALES

Made in Finance – Entreprise Individuelle - n° SIRET 951 493 956 00019 au RCS de La Roche Sur Yon - 10 rue Pasteur – 85150 - Les Achards – 06.74.40.51.37 – madeinfinance@gmail.com. Enregistré à l'ORIAS sous le n°23003721 (www.orias.fr) en qualité de : conseiller en investissement financier adhérent de LA COMPAGNIE CIF, association agréée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ; intermédiaire en assurance en qualité de courtier en assurance adhérent de la CNCEF, association agréée auprès de l'ACPR. Garantie financière de la compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, siège social : 160 Rue Henri Champion, 72 030 LE MANS CEDEX 9. Médiateur : MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT - Centre d'Affaires Stéphanois - Immeuble l'Horizon - Esplanade de France - 3 rue J. Constant Milleret - 42000 SAINT-ETIENNE - Ne peut recevoir aucun fonds, effet, ou valeur.

©Wizio 2026 DER établi le 24/11/2026